



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
03220 TRETEAU

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17.02.2023 Ayant eu lieu à 19h45 à la Mairie

### Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence.

Pouvoir : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Madame CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Émeline.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h45.

### Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2023. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

### Vote Budget Primitif Assainissement

Dépense - Section Fonctionnement							
Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2022	Réalisé 2022	Solde Net 2022	% Réal. Net 2022	Prévision 2023	
011	Charges à caractère général	18 765,85	2 610,74	16 155,11	13,91	22 238,45	
6061	Fournitures non stockables	1 800,00	478,34	1 321,66	26,57	2 800,00	
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00	200,00	0,00	3 000,00	
61528	Autres	13 265,85	0,00	13 265,85	0,00	12 406,32	
618	Divers	2 500,00	1 992,40	507,60	79,70	3 032,13	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	140,00	860,00	14,00	1 000,00	Frais ligne de trésorerie
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 600,00	2 527,69	72,31	97,22	3 800,00	
6411	Personnel titulaire	2 600,00	0,00	2 600,00	0,00	3 300,00	Refacturation budget commune agents
6480	Autres charges de personnel	0,00	2 527,69	-2 527,69	0,00	500,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	862,53	
6541	créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	862,53	dettes à annuler
66	Charges financières	1 192,00	64,00	1 128,00	5,37	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	128,00	128,00	0,00	100,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	64,00	-64,00	128,00	-100,00	0,00	
6688	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 692,14	11 692,14	0,00	100,00	11 692,14	
681	Dot.aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	11 692,14	0,00	11 692,14	0,00	0,00	Amortissements
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	0,00	11 692,14	-11 692,14	0,00	11 692,14	
	Total Général	34 249,99	16 894,57	17 355,42	49,33	38 593,12	
Dépense - Section Investissement							
Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2022	Réalisé 2022	Solde Net 2022	% Réal. Net 2022	Prévision 2023	
16	Emprunts et dettes assimilés	2 729,12	2 729,12	0,00	100,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	2 729,12	2 729,12	0,00	100,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	76 383,04	0,00	76 383,04	0,00	82 909,78	
203	Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	76 383,04	0,00	76 383,04	0,00	82 909,78	Etude schéma directeur
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
2315	Installation, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 815,40	5 165,40	650,00	88,82	5 815,40	
1391	Subv. d'invest. rattach. aux actifs amortissables	5 165,40	5 165,40	0,00	100,00	5 165,40	Amortissements
2156	Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00	
	Total Général	94 927,56	7 894,52	87 033,04	8,32	98 725,18	

Recette - Section Fonctionnement						
Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2022	Réalisé 22	Solde Net 2022	% Réal. Net 2022	Prévision 2023
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 100,00	16 722,30	1 622,30	110,74	14 450,00
704	Travaux	100,00	0,00	-100,00	0,00	100,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	15 000,00	16 722,30	1 722,30	111,48	14 350,00
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>13 334,59</b>	<b>13 334,59</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>18 327,72</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 334,59	13 334,59	0,00	100,00	18 327,72
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 815,40</b>	<b>5 165,40</b>	<b>-650,00</b>	<b>88,82</b>	<b>5 815,40</b>
72	Production immobilisée	650,00	0,00	-650,00	0,00	650,00
777	Quote-part des subv. d'inv.transf.au cpte de résul.	5 165,40	5 165,40	0,00	100,00	5 165,40
	<b>Total Général</b>	<b>34 249,99</b>	<b>35 222,29</b>	<b>972,30</b>	<b>102,84</b>	<b>38 593,12</b>
Recette - Section Investissement						
Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2022	Réalisé 2022	Solde Net 2022	% Réal. Net 2022	Prévision 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	100,00	0,00	-100,00	0,00	100,00
10222	FCTVA	100,00	0,00	-100,00	0,00	100,00
13	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>45 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 200,00</b>
131	Subv. d'invest. rattach. aux actifs amortissables	45 200,00	0,00	-45 200,00	0,00	45 200,00
001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>37 935,42</b>	<b>37 935,42</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>41 733,04</b>
001	Excédent d'investissement reporté	37 935,42	37 935,42	0,00	100,00	41 733,04
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>11 692,14</b>	<b>11 692,14</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>11 692,14</b>
28135	Installations générales, agencements, aménag const	2 601,93	2 601,93	0,00	100,00	2 601,93
28156	Matériel et outillage d'incendie et défense civile	33,57	33,57	0,00	100,00	33,57
28158	Autres installations,mat. et outillage techniques	9 056,64	9 056,64	0,00	100,00	9 056,64
	<b>Total Général</b>	<b>94 927,56</b>	<b>49 627,56</b>	<b>-45 300,00</b>	<b>52,28</b>	<b>98 725,18</b>

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires seront disponibles et consultables en Mairie à l'issue de leur transmission au Contrôle de la Légimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2023 pour le budget d'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### Vote règlement de l'étang et date ouverture 2023

La commission pêche s'est réunie le 8 février 2023. Différents points ont été évoqués parmi lesquels : La modification du règlement pêche, à savoir :

- Le poids maximal pour les carpes est de 8 livres au lieu de 12 livres.
- Interdiction aux tentes sauf pêche de nuit.
- Interdiction des nuitées de caravanes.
- Ouverture du brochet à partir du 1<sup>er</sup> juin, uniquement avec une canne et respectant la maille de 60 centimètres au lieu 50 centimètres.
- Proposition de limitation de vitesse à 15 kilomètres heure autour de l'étang sur la partie terre battue afin de limiter les émissions de poussière.
- Proposition d'interdiction de passage aux poids lourds avec pose d'un panneau.

Il est proposé, concernant les cartes de fidélités, de changer de couleur chaque année. Pour 2023, la couleur proposée est l'ivoire.

Concernant l'empoissonnement : une affiche va être apposée au titre de l'année 2023, comprenant le bilan de la vidange de l'étang 2022 ainsi que le ré-empoissonnement 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la mise à jour du règlement de pêche au titre de l'année 2023, de fixer la date d'ouverture au samedi 04 Mars 2023 et de fermeture au dimanche 29 Octobre 2023.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### RSU 2022

Dans le cadre de la réalisation du Rapport Social Unique en 2022 pour l'année 2021, le Centre de Gestion a présenté en Comité Technique un RSU unifié regroupant l'ensemble des données des collectivités et établissements de moins de 50 agents affiliés (anciens bilans sociaux à faire tous les deux ans). Il convient d'avaliser ce document par délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le RSU et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**



## CTG CAF

L'objectif d'une CTG est d'organiser les politiques familiales de territoire en poursuivant comme principal objectif de définir des réponses adaptées aux enjeux communautaires. D'une durée de 4 ans, la CTG offre un cadre plus large que celui apporté précédemment par les « Contrats Enfance Jeunesse » et vise ainsi à devenir un pendant social et familial au projet de territoire, sur l'ensemble des champs de compétences de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les différents travaux menés pour établir le projet de convention ont permis d'identifier 3 thématiques prioritaires, petite enfance, enfance et jeunesse, appréhendées autour de 3 axes majeurs :  
Structurer l'offre de garde et d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire,  
Sécuriser les familles dans leur fonction parentale,  
Accompagner les publics cibles (jeunes et personnes en situation de handicap) vers l'autonomie.

	<i>Petite enfance</i>	<i>Enfance</i>	<i>Jeunesse</i>
<i>Structurer l'offre de garde et d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire</i>	Accompagner les porteurs de projet petite enfance (MAM, crèches, etc.), Organiser un rôle de médiation pour faciliter le fonctionnement des MAM, Valoriser les métiers petite enfance, et le « dégenrer ».	Favoriser l'égalité d'accès aux accueils de loisirs, Mutualiser les formations des métiers d'animateurs (animation, handicap...), Favoriser l'uniformisation des accès aux services proposés (mobilité : ramassages de transport et faciliter les accès tarifaires)	Favoriser l'implication des jeunes dans le développement de leur autonomie, Rapprocher les jeunes vers la formation et l'emploi

<p><i>Sécuriser les familles dans leur fonction parentale</i></p>	<p><i>Renforcer l'offre actuelle du LAEP et développer son accès sur l'ensemble du territoire, Proposer une offre d'information type guichet unique pour les familles.</i></p>	<p><i>Développer une offre d'accompagnement à la scolarité des publics fragiles (CADA, ASE, ESH notamment)</i></p>	<p><i>Développer une offre de soutien psychologique, Accompagner les parents sur les outils numériques</i></p>
<p><i>Accompagner les publics cibles (jeunes et personnes en situation de handicap) vers l'autonomie</i></p>	<p>Développer les compétences psycho sociales dès le plus jeune âge (scolarité, temps collectifs...).</p>	<p>Renforcer la mutualisation de l'offre entre les communes/ centres sociaux et acteurs du territoire</p>	<p>Accompagner les jeunes pour faciliter la mobilité, Développer l'engagement (bénévolat/junior association, etc.), Faciliter les offres d'hébergements pour les jeunes en insertion (offre dédiée, FJT.....)</p>

Afin d'envisager le déploiement de ces politiques familiales, des ateliers ont été menés avec les différents partenaires permettant ainsi de décliner la CTG en axes opérationnels traduits selon le plan d'actions intégré à la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le plan d'actions du CTG et ses modalités avec la CAF et autorise le Maire à signer la CTG avec la CAF ainsi que tout document correspondant et à effectuer les démarches nécessaires.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Motion contre fermeture de classes**

Suite à la réception du courrier de la Communauté de Communes, il est proposé de prendre une délibération de principe actant l'opposition de notre commune aux fermetures de classes prévues par l'Académie. Monsieur le Maire indique qu'il y aura une manifestation devant l'école de TRETEAU à 16h le mardi 21 Février 2023 et qu'il est proposé aux communes impactées par les fermetures de se réunir devant le Château de Bellevue à YZEURE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre une délibération de principe s'opposant à la fermeture des classes et à la nouvelle carte scolaire 2023 pour le 1<sup>er</sup> degré sur le Département de l'Allier.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Réduction loyer GRATALOUP**

Suite aux différents problèmes rencontrés par la nouvelle locataire vis-à-vis du chauffage et de l'installation électrique qui avaient été laissés dans un état de non-conformité par le précédent locataire, Monsieur le Maire propose d'appliquer une réduction de loyer à Madame GRATALOUP pour la gêne occasionnée sur les loyers des mois de Mars et Avril 2023 via une réduction de 50% du montant du loyer pour ces deux mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer une réduction de 50% sur les loyers de Mars et Avril à Madame GRATALOUP et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Refacturation personnel commune sur budget assainissement**

Comme chaque année, le Conseil doit autoriser le Maire à refacturer sur le budget d'assainissement une partie des charges salariales des agents s'occupant de l'entretien des stations et réseaux ainsi que la partie administrative. La quote-part des heures passées par les agents s'établit à 155 heures pour l'année 2023 pour un montant total à refacturer de 3 240, 20€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la refacturation des charges au titre de l'année 2023 pour un montant de 3240.20 euros et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Questions diverses**

**Redevance spéciale SICTOM :** suite à la présentation de la nouvelle procédure, non obligatoire pour le moment, le Conseil décide d'attendre que cette redevance devienne obligatoire avant de se prononcer.

**Devis caniveaux :** Monsieur CHASSAGNE va contacter l'UTT pour faire le point avec eux sur de potentiels travaux de réfection de la voirie.

**Dispositif téléassistance La Poste :** le Conseil souhaite obtenir une documentation officielle à la Poste avant d'étudier de manière plus approfondie le dossier en commission des affaires sociales.

**Épandage stations :** Monsieur le Maire informe le Conseil que le curage des stations et l'épandage est de nouveau possible. La commune va se renseigner auprès du BDQE afin de voir pour relancer la procédure qui avait été mise en place en 2020.

**Panneaux LED Département :** le Conseil propose de demander au Conseil Départemental si la commune peut demander une participation aux entreprises locales pour afficher des informations les concernant.

**Boîte à pizza :** suite à la présentation du projet par Monsieur le Maire, le Conseil se prononce favorable au projet d'implantation d'une boîte à pizza au niveau du parking en face des écoles. Une redevance d'occupation du domaine public de 2000 euros sera versée chaque année par l'entreprise. Cette décision fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal.

**Copieur école :** Monsieur le Maire expose la proposition reçue pour un copieur reconditionné pour l'école de la part de l'entreprise « Image Laser Couleur » de VICHY. Le Conseil est favorable au projet, du fait du faible tarif, et souhaite que deux autres devis soient demandés afin d'étudier les propositions au prochain Conseil Municipal.

**Intervention de Monsieur DESBOUIS :** Monsieur DESBOUIS expose le projet de cours informatique proposé par Monsieur et Madame TERRISSE. Ils recherchent une association pour porter leur projet. Il est proposé qu'ils se rapprochent du Centre Social de JALIGNY.

**Intervention de Monsieur VIGNE :** Monsieur VIGNE fait un compte-rendu rapide de ce qui s'est dit lors de la réunion avec les associations le 10 Février 2023.

**Intervention de Madame CHAPPAZ :** Madame CHAPPAZ demande que l'agorespace soit nettoyé. Monsieur le Maire y enverra les agents techniques.

**Intervention de Monsieur BONIN :**

Une bordure de trottoir a été cassée devant salle des fêtes suite à un passage de poids lourds. Les agents techniques vont faire les travaux nécessaires pour la remise en l'état.

Monsieur BONIN fait part au Conseil que suite à la proposition pour les cours d'informatique, une dizaine de personnes du club des aînés sont intéressées.

**La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 24 Mars 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 22h55.

